Département : ARDECHE

Arrondissement : LARGENTIERE

Commune de **ST ETIENNE DE FONTBELLON**

Date de convocation : 9 novembre 2026
Date d'envoi : 9 novembre 2026
Date d'affichage : 9 novembre 2026

République Française

Liberté – Egalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 007-210702312-20261117-71_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 71-2026
MARDI 17 NOVEMBRE 2027

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 16 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, ALLIX Jean-Marie, RECCHIA Dominique, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, COMPERE Philippe, FARJON Philippe, FULACHIER Sylvian, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, MOURARET Sophie, NEGRE Grégory, OZIL Christine

Absents ayant donné procuration : 6 – CADET Dominique à Marie-France MARTIN, CHARRE Béatrice à Sophie MOURARET, DUCHAMP Aurore à Sylvian FULACHIER, GONTHIER Erwan à Philippe ROUX, LIOUTIER Pascale à Bernadette PERRIER, ROURE Florian à Patrick CORTIAL

Absents n'ayant pas donné procuration : 1 – MAZON Elisabeth,

Secrétaire de séance : Christine OZIL

OBJET : CCBA – Aide à l'investissement des communes – Demande de subvention « Installation d'une tribune au stade du Colombier »

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la réalisation d'une pelouse synthétique et des travaux de restructuration des vestiaires du stade municipal du Colombier, il convient de poursuivre la modernisation de cet équipement sportif par l'installation de tribunes destinées à accueillir les spectateurs dans de bonnes conditions.

Cet aménagement permettra d'améliorer les conditions d'accueil du public, des familles et des supporters lors des rencontres sportives. Il viendra compléter les investissements déjà réalisés et contribuer à renforcer l'attractivité et la qualité des infrastructures mises à disposition des associations sportives et des pratiquants.

Monsieur le Maire explique que ces travaux peuvent prétendre au concours de la Communauté de Communes dans le cadre du « Dispositif d'aide à l'investissement des communes 2024-2026 ». La Commune doit autofinancer à minima 20% de l'opération HT. Monsieur le Maire propose d'utiliser le reliquat de l'enveloppe communautaire de 9 219,75€.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 41 996,90€ H.T.

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Equipements	41 996,90€ H.T.	CCBA	9 219,75€
		Autofinancement	32 777,15€
TOTAL	**41 996,90€ H.T.**		**41 996,90€ H.T.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et son plan de financement ;
- Sollicite le concours de la CCBA dans le cadre de l'aide à l'investissement des Communes 2024-2026 pour un montant de 9 219,75€.
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Christine OZIL

Le Maire,
Philippe ROUX

MAIRIE DE ST-ETIENNE-DE-FONTBELLON ARDECHE